



EvRP

Évaluation des risques professionnels

Un outil essentiel à toute démarche
de santé et de prévention
de la sécurité au travail

Pour répondre aux enjeux de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, l'Amue propose, en partenariat avec le CNRS, la solution EvRP, outil de management de la prévention qui vous permet :

- + d'identifier, d'évaluer et de hiérarchiser les risques professionnels
- + de définir et mettre en œuvre un plan d'action de prévention adapté à votre établissement



LES BÉNÉFICES POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

- + Valorisation de la politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail
- + Pilotage en temps réel des actions de prévention
- + Gestion du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) au format réglementaire
- + Responsabilisation de l'ensemble des acteurs
- + Planification des financements



LES BÉNÉFICES POUR LES UTILISATEURS ?

- + Gestion du référentiel des risques
- + Visibilité des risques identifiés pour chaque unité de travail
- + Pilotage des actions à TOUT niveau de responsabilité
- + Traçabilité du programme de prévention



MUTUALISATION + SOLUTIONS



EvRP

LA RICHESSE DES FONCTIONNALITÉS

La solution EvRP permet de gérer les risques professionnels rattachés aux locaux, aux matériels et aux activités des postes de travail

- + Gestion du référentiel des facteurs de risques :
description, localisation, cotation, validation
- + Production, mise à jour et historisation des DUER*
- + Faciliter une évaluation collective et participative
- + Identification des actions correctives et des responsables associés
- + Mise en évidence des risques résiduels
- + Évaluation des coûts de mise en œuvre, les dates prévisionnelles de réalisation
- + Analyse en temps réel via le tableau de bord ou le requêteur intégré

DÉVELOPPER LA DÉMARCHE QUALITÉ ET FAVORISER LA COMMUNICATION

Grâce à une base de connaissance partagée et des processus de validation intégrés, les échanges et les mises à jour sont simplifiés.

Acteurs internes et externes, tels que les partenaires CNRS, INSERM, IRD..., peuvent consulter le DUER* de l'unité mixte.

MAÎTRISER SES COÛTS

Parce que l'impact financier des conséquences d'un accident du travail peut être considérable, s'engager durablement et efficacement dans une dynamique de prévention constitue un véritable investissement dans la réduction des risques professionnels ainsi que dans les coûts induits.

**CHACUN PEUT CRÉER SES PROPRES
REQUÊTES, AFIN DE RÉALISER UN SUIVI
ET UNE ANALYSE PERSONNALISÉS**

*Document Unique d'Évaluation des Risques



L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Un système urbanisé, facilement connectable aux applications internes et externes de votre établissement et compatible en mode SaaS.

+ Éditeur

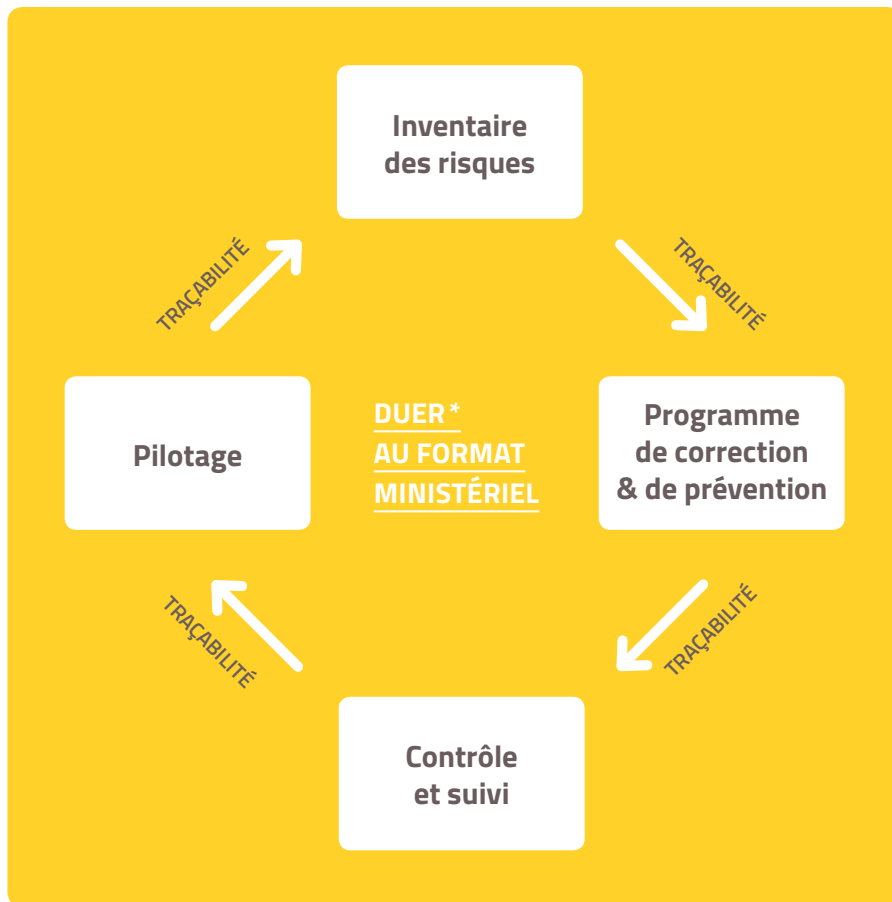
CNRS / AMUE

+ OS/SGBD

Windows Server 2008/SQL
Server 2005
Linux RedHat 5.4/Oracle 11G
Unix/Oracle 11G

+ Profils et habilitation

- Sécurisation des accès et des droits
- Authentification unique
- Accès différencié en fonction des profils



PILOTER VOS ACTIONS DE PRÉVENTION

La solution offre au chef d'établissement la vision de l'ensemble des DUER* et une aide à la prise de décision pour la mise en place d'actions correctives et de prévention appropriées.

QU'EN PENSENT LES UTILISATEURS ?

Soraya NEBBACHE

Responsable hygiène et sécurité
Chef de projet EvRP
Université Pierre et Marie Curie



Le logiciel EvRP est une transposition fidèle du guide du Ministère/CNRS, une reconduction à l'identique de la méthodologie préconisée. Les fonctions offertes par le logiciel correspondent aux attentes et aux besoins des

laboratoires de recherche et services des établissements.

Sa plus value réside dans les possibilités de partage, de suivi et d'exploitation, avec un système de cotation simple facilitant la classification des risques et des indicateurs sur l'avancement de la réalisation du DUER*.



Connaître les risques pour mieux les maîtriser : UNE OBLIGATION LÉGALE

Extrait du CODE du TRAVAIL :

LES OBLIGATIONS LÉGALES
DES UNIVERSITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS DE L'ESR :

+ Article L4121-1 :

l'obligation générale de sécurité pour les établissements de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs

+ Article L4121-3 :

l'obligation pour l'employeur de transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques de santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement

+ Articles R.4121-1 et R4121-2 :

l'obligation de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques dans les conditions prévues par l'article sous peine d'amende (contraventions de cinquième classe)

**SIMPLE, RAPIDE
ET FIABLE, EvRP
EST LE MOYEN
PERFORMANT
POUR MESURER
L'EFFICACITÉ
DES ACTIONS
DE PRÉVENTION**

L'amue

VOUS ACCOMPAGNE

+ L'accompagnement personnalisé du projet

- Une écoute attentive aux spécificités de chaque établissement
- Un séminaire de lancement et de diagnostic de l'établissement
- Un espace d'échanges dédié pour toute demande d'assistance

+ Les formations

- Pour votre équipe projet (outil et métier)
- Pour vos utilisateurs

+ Le déploiement

- Une documentation complète : modes opératoires, tableaux de bord, fiches de collecte de données, manuels utilisateurs

+ Une assistance renforcée

- Accès 24h/24 à la base de connaissance
- Assistance aux correspondants

+ + + En complément

Une offre diversifiée de conférences, de séminaires ainsi que des formations dans le domaine de la prévention, santé et sécurité au travail

Vous avez
des questions ?

Vous souhaitez
rejoindre une vague
de déploiement ?

Contactez-nous
mire@amue.fr

www.amue.fr

🏠 Amue Paris
103 boulevard St-Michel
75005 Paris

🏠 Amue Montpellier
Ozone - 181, place E. Granier
34000 Montpellier